

BULLETIN SUR L'INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	Bulletin no.	2-7-0
	Date entrée en vigueur:	1 ^{er} juin 2020
Sécurité électrique à la suite d'un incendie	Page	1 de 1

À la suite d'un incendie, ou due à la méthode de suppression de l'incendie, l'intégrité de votre système électrique peut avoir été compromise. Les dispositifs électriques exposés peuvent aussi être affectés. Pour prévenir un incendie et/ou autre danger électrique, les points suivants doivent être effectués :

- 1) Tous les circuits et les équipements affectés doivent être isolés ou débranchés par un électricien autorisé par une licence ou par le distributeur d'électricité. Dans le cas où le danger ne peut pas être isolé, l'alimentation à la propriété sera interrompue. Une fois tous les travaux correctifs seront terminés, l'alimentation pourra être rétabli en se servant d'une étiquette de réparation urgente/permit de câblage permanent.
- 2) Remplacer tous les interrupteurs, thermostats, prises de courant, luminaire, plinthes chauffante, ventilateur de plafond, composantes de système d'alarme, conducteur etc. qui ont été exposé au feu, à la boucane, ou à l'eau utilisé pour supprimer le feu.
- 3) Remplacer ou faire réparer tous les appareils électroménagers, les pompes de puisard, laveuse à linge, sècheuse, déshumidificateurs, aspirateurs, outils électriques et équipement d'exercices. Il peut y avoir plusieurs interrupteurs, moteurs, ou transformateurs qui vont subir de la corrosion.
- 4) Remplacer tous les disjoncteurs, fusible, porte-fusible, dispositif de sectionnement et panneaux qui ont été exposé à la boucane, ou à l'eau. La corrosion, ainsi que l'électrolyse se produisent.
- 5) Remplacer toutes les boîtes de dispositifs exposés à la boucane ou à l'eau.
- 6) Remplacer tous les connecteurs de fils à visser (marrettes). Les joints de conducteurs doivent être démontés, nettoyés et reprises.

Ne pas mettre sous tension aucune pièce d'équipement électrique s'ils ont été exposés au feu, à la boucane, ou à l'eau. Les équipements affectés peuvent fonctionner et sembler sécuritaire lorsque mis sous tension, mais la corrosion et l'électrolyse aura eu lieu, et la défaillance est imminente. La défaillance peut apparaître sous plusieurs formes, tel qu'une faillite de l'équipement, ou encore un incendie.

Seulement des électriciens autorisés par une licence travaillant pour un entrepreneur en électricité peuvent effectuer des réparations pour assurer la sécurité de votre système et équipement électrique avant de les remettre sous tension.

Veuillez contacter l'inspecteur d'installation électrique de votre région pour clarifier les points mentionner ci-dessus ou pour cédule une inspection du dommage à votre système électrique.

Bulletin no.: 2-7-0		Révisé par:	Grady Briggs 	Date 1 ^{er} février 2020
Préparé par:	Pierre Daigle 	Date 1 ^{er} février 2020	Approuvé par:	Pierre Daigle 
				Date 1 ^{er} juin 2020